

**SUIVI ADMINISTRATIF  
DES DÉCISIONS D-2023-109 ET D-2024-017  
(SUIVI SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU  
MODÈLE GE MARS)**



## 1. AMÉLIORATIONS AU MODÈLE GE MARS

1 Lors de la préparation de l'État d'avancement 2023, le seul changement apporté aux  
2 hypothèses de modélisation avec l'outil GE MARS portait sur l'intégration des restrictions  
3 relatives à l'OÉA et du TRI comme moyens de gestion alors qu'elles étaient auparavant  
4 implicites à la prévision de la demande.

5 Toutefois, certains aspects liés à l'utilisation de l'outil GE MARS ont fait l'objet d'améliorations :  
6 une procédure a été développée automatisant l'estimation des quantités requises en produits  
7 de puissance de type UCAP afin d'assurer le respect du critère de fiabilité et des outils de  
8 validation ont été utilisés afin de faciliter le suivi des modifications.

9 D'autres améliorations sont en développement à l'heure actuelle. Celles-ci comprennent, entre  
10 autres, l'implantation d'une passerelle informatique entre GE MARS et une base de données  
11 afin d'assurer une complémentarité avec les autres outils du Distributeur et de favoriser la  
12 cohérence et l'intégrité des données du modèle.

13 Enfin, le Distributeur précise qu'il travaille en collaboration avec l'équipe de développement de  
14 l'outil GE MARS afin de s'assurer d'exploiter l'outil à son plein potentiel. Le Distributeur est  
15 également en mesure de communiquer directement ses besoins à l'équipe de développement  
16 en ce qui a trait à d'éventuelles améliorations au modèle ou à l'interface de l'outil.